

Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES Extrait du registre des Arrêtés du Maire Du 05 avril 2023

# ARRÊTÉ N° 2023/155

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 04 avril 2023 de l'U.D.V. Local Coeur du Var sis 96 Grande Rue à 83790 – PIGNANS, représenté par Madame Virginie EMILE, tendant à obtenir l'autorisation de réserver des places de stationnement Place de la Foire, le samedi 13 mai 2023,

## <u>ARRÊTE</u>

#### Article 1:

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner des véhicules sur 5 emplacements Place de la Foire lors de la « Fête des Talents » qui se déroulera à la salle du Vieux Moulin le samedi 13 mai 2023, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie. Pendant la durée de la manifestation, le stationnement sur les places concernées sera interdit et exclusivement réservé à l'association U.D.V.

#### Article 2:

La présente permission de voirie est valable le samedi 13 mai 2023 de 9h à 17h.

### Article 3:

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

#### Article 4:

La signalisation réglementaire (barrière et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par l'association U.D.V. qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de cette manifestation.

#### Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 avril 2023.

